

Parité : qu'en disent les femmes politiques de l'Ain ?

■ **CHRISTINE GONNU**, vice-présidente du Conseil général. « Je suis favorable à ce projet de loi. Le Conseil général est la collectivité où la représentation des femmes est la plus faible (14 %). Je vous rappelle que nous ne sommes que trois femmes sur 43 élus dans l'Ain et qu'il existe des départements où aucune femme ne siège ! Il est donc impératif de remédier à cette situation. Le dispositif proposé, qui en plus procédera à un rééquilibrage démographique entre les cantons, est novateur. Il va permettre une parité totale tout en conservant la proximité avec les territoires. Il est certain que je préférerais que nous n'ayons pas besoin d'un texte pour arriver à la présence des femmes dans l'assemblée départementale, mais malheureusement on voit bien que sans texte les avancées sont bien trop lentes. Il nous faut travailler sur la représentation que les femmes ont d'elles-mêmes, sur les clichés qui ont la vie dure pour qu'elles osent être candidates. Les reléguer aux rôles de suppléantes, comme c'est le cas aujourd'hui est un artifice sans. Je comprends bien les réticences de mes collègues masculins élus, ils vont devoir laisser leur place ou apprendre à travailler en binôme. C'est un vrai enjeu de société. L'inégalité hommes femmes remonte à la nuit des temps (...) »

■ **PASCALE GUILLON**, conseillère générale de Virieu-le-Grand. « J'ai été élue maire la première fois à 33 ans. J'avais 3 enfants et j'exerçais une activité professionnelle à mi-temps. C'était en 1995, je termine actuellement mon 3^e mandat. Mon élection au Conseil général a eu lieu en 2011. Le fait d'être une femme n'a été ni un atout, ni un handicap. Je ne me suis pas posé de questions. Je pense que lorsqu'une femme se présente, elle a les mêmes chances qu'un homme d'être élue. La sous-représentation actuelle des femmes au Conseil général n'est pas quelque chose qui me gêne particulièrement. Nous ne sommes pas 3 femmes et 40 hommes, mais 43 conseillers généraux. Il faudrait bien entendu beaucoup plus de femmes pour que l'assemblée soit représentative, mais je ne suis pas favorable au nouveau mode de scrutin. Je ne le trouve pas très gratifiant. Cela revient à dire qu'une femme ne peut être élue que grâce à un homme. Il faut que les femmes se présentent à toutes les élections, même lorsque la parité n'est pas obligatoire, d'abord aux municipales de 2014 comme conseillères et qu'elles n'hésitent pas à briguer le poste de maire. Il ne faut pas qu'elles attendent qu'on les sollicite. Elles doivent oser pour aller de l'avant. S'il y a autant de femmes que d'hommes qui occupent les fonctions de maire, il sera plus facile pour elles d'être candidates au Conseil général.

■ **DANIELLE BOUCHARD**, conseillère générale Montluel. « Je pense que dans l'Ain trois conseillères générales sur 43, c'est effectivement un peu léger. De là à faire la parité 50/50 faut voir. Deux choses me gênent dans le projet de loi : d'abord en groupant plusieurs cantons on va perdre la

notion d'élu de proximité à laquelle je suis très attachée. Et puis, si j'ai bien compris il est question d'abaisser le pourcentage pour être autorisée à se maintenir au second tour. Avec ce que j'entends chaque jour en transportant des gens de toutes sensibilités dans mon auto-école, je crains qu'on fasse le lit d'un parti extrémiste, avec la volonté de faire passer la gauche au second tour après une triangulaire. Certes les femmes ont une sensibilité différente et je pense que dans les débats ça peut apporter un plus. Mais elles peuvent être complémentaires sans vouloir se substituer aux hommes. Moi qui suis la seule femme au sein du groupe minoritaire de treize élus, je n'ai aucun problème relationnel, pas plus d'ailleurs qu'avec les élus de la majorité. En fait, je crois pouvoir dire que j'ai un peu une mentalité de mec. Je me sens bien au milieu des hommes. Je ne savais pas avant d'y être que le conseil général c'était aussi sympa, je trouve ça formidable. Et puis je suis une nana au style direct qui, quand elle a quelque chose à dire, le dit en face. Quand ça va pas on peut se mettre un pain dans la tranche et on va prendre un canon après. Les minauderies ce n'est pas mon genre. Je ne suis encartée dans aucun parti, même si je me situe au centre de l'échiquier politique et que j'appartiens au groupe d'Union républicaine. En fait, Le seul parti auquel j'aimerais être affiliée c'est le « Parti du bon sens » mais je ne l'ai pas encore trouvé... »

■ **MONIQUE BRUHIÈRE**, maire de St-Rémy. « Le projet de loi qui prévoit un duo, 1 homme 1 femme par canton pour les élections au Conseil général, veut répondre à la formule qui dit que le féminin de candidat est... suppléante. Pour ma part, j'estime que la réponse n'est pas la bonne. Ce n'est pas parce que vous êtes du sexe féminin ou que vous avez les yeux noirs que vous constituez un bon candidat, ou que vous avez les compétences et la volonté de remplir votre mandat. Par ailleurs, mon expérience de maire me permet de dire que cela ne pose aucun problème spécifique d'être une femme à la tête d'une collectivité locale. Je pense que la participation accrue des femmes dans la vie publique est une bonne chose, mais elle ne se décrète pas. Il faut considérer la disponibilité dont disposent les femmes. Aujourd'hui, exercer une profession et assumer la charge de la famille reposent principalement sur les femmes. Et obliger à avoir le même nombre d'hommes et de femmes au sein des conseils ne signifie pas que les femmes auront davantage de temps à consacrer à la vie publique, surtout dans le contexte d'une société très individualiste ».

@ Retrouvez l'intégralité des réactions dès ce vendredi sur www.voixdelain.fr : Sylviane Chêne, vice-présidente de Bourg-en-Bresse Agglomération ; Françoise Courtine, adjointe aux finances à Bourg-en-Bresse... et encore plus d'infos